

Section Européenne « Italien » au Lycée

Enseignement facultatif proposé au Lycée Saint Joseph

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes ont été créées en 1992, marquant la volonté d'une plus grande **ouverture** des établissements français sur **l'Europe et le monde**.

Quels sont les objectifs de la section européenne « italien » ?

La section européenne mène à l'**excellente maîtrise de la langue**, à la compréhension et la **connaissance approfondie de la culture italienne**, grâce à un enseignement privilégiant la pratique de l'oral et ouvert concrètement sur le pays par le biais d'activités et de projets pédagogiques, culturels et artistiques.

Un **échange linguistique franco-italien** existe à Saint Joseph depuis trente ans avec le lycée Lena

Perpenti de Sondrio, en Lombardie. Il permet aux élèves de renforcer efficacement la pratique de la langue en s'immergeant durant une semaine dans une famille italienne.

A qui s'adresse la section européenne ?

A tous les élèves **MOTIVÉS** ayant un **bon niveau en italien LVB** qui désirent approfondir leur pratique de la langue et suivre cette option jusqu'au baccalauréat.

Comment est organisée la section européenne ?

Au lycée les élèves de la section européenne bénéficient d'**une heure d'italien supplémentaire**, ainsi que d'**une heure d'enseignement en sciences économiques, sociales et politiques** enseignée en italien, l'occasion de parler des faits d'actualité et de parfaire sa culture générale.

Au Baccalauréat, les élèves ayant au moins 12 sur 20 à l'épreuve d'italien et au moins 10 sur 20 à une épreuve portant sur les acquis spécifiques à la section européenne obtiendront le baccalauréat avec la mention "section européenne" attestant de leur très bonne maîtrise et connaissance de la langue et de la culture italiennes.

Avantages de la section européenne

- Elle ouvre les portes des universités européennes et des formations universitaires bilingues,
- Elle atteste d'un niveau linguistique requis pour l'accès aux grandes écoles,
- Elle permet une ouverture plus large sur le marché de l'emploi et tout particulièrement en région Rhône Alpes pour qui l'Italie est le premier client et fournisseur.



La mention "section européenne" au baccalauréat **donne la priorité aux stages européens universitaires et aux bourses d'études de la Communauté européenne** (Erasmus, Socrates, Lingua, Leonardo...), elle est aussi appréciée par les filières scientifiques où le bilinguisme est un avantage certain.

*Une très bonne opportunité pour des élèves **motivés** !*